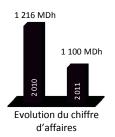
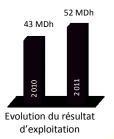


ACTIVITE ET RESULTATS SITUATION PROVISOIRE AU 31 DECEMBRE 2011

Le Conseil d'Administration de la Société Les Eaux Minérales d'Oulmès, s'est réuni le 13 mars 2012 sous la présidence de M. Mohamed Hassan BENSALAH au siège de la société sis à Bouskoura – Casablanca. Il a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et a arrêté les comptes sociaux y afférents :







ACTIVITE

La société Les Eaux Minérales d'Oulmès a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires de 1,1 milliards de dirhams, en baisse de 9,5% par rapport à 2010.

Cette variation fait suite à l'arrêt de la production et de la distribution des produits sodas à compter du 1^{er} février 2011.

Les produits EAU de la société enregistrent une croissance de +10,8% de leurs chiffres d'affaires.

Une partie de ce chiffre d'affaires a été réalisé par le site de Tan Tan qui a démarré ses activités en janvier 2011.

L'exercice 2011 se caractérise également par la poursuite de la flambée des cours des matières premières, notamment le PET dont le prix a augmenté en moyenne de 22% entre 2011 et 2010.

Malgré ces évènements, le résultat d'exploitation s'élève à 52MDh en 2011 contre 43 MDh en 2010, soit une croissance de 21%.

Le résultat net 2011 s'élève à 24 MDh contre 107 MDh en 2010, sachant que celui-ci intègre un résultat exceptionnel en relation avec la cession des immobilisations allouées auparavant pour les produits Sodas.

PERSPECTIVES

La société escompte réaliser une progression de ses réalisations commerciales malgré un contexte économique marqué par de faibles pluviométries.

De plus, celle-ci prendra les mesures adéquates afin de compenser au mieux la hausse des prix matières.

Ces mesures devraient contribuer à l'amélioration des performances de l'entreprise.

DIVIDENDES

Compte tenu de ces résultats, le Conseil d'Administration a décidé de proposer, à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui sera convoquée pour le 24 Mai 2012, la distribution d'un dividende de 12 dirhams par action.

